



République Française
Département de la Moselle

2x CCCE



DECISION 2022-64

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée du 21 février 2022 passée entre la Commune de Basse-Rentgen et la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour la réalisation des travaux d'effacement des réseaux aériens sur VIC à Basse-Rentgen, rue de la Fontaine,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de travaux « ERA/VIC – Commune de Basse-Rentgen – rue de la Fontaine » est conclu le 25 juillet 2022 avec la Société TRASEG à 57973 BASSE-HAM, pour un montant de 365 972,14 € H.T.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 25 juillet 2022

Pour le Président
et par délégation
Roland BALCERZAK
Vice-Président en charge de la Mobilité et la
Coopération transfrontalière

Certifiée exécutoire le 01 AOUT 2022 Le Vice-Président

Publiée le : 01 AOUT 2022

Transmise à la Sous-Préfecture le :

01 AOUT 2022

Décisions / Publication sur le site de la CCCE, le 23 SEP. 2024